

Apple Canada Inc.

Modalités de réparation

(Modalités du service de réparation – Canada)

Les présentes modalités régissent la réparation de votre produit par Apple Canada Inc. (« Apple »). Apple est susceptible de limiter le service après-vente à un (1) produit par client à l'Apple Store. Si vous préférez examiner les modalités sur support papier, veuillez en faire la demande.

1. Apple effectuera la réparation de votre produit comme décrit et pour les frais affichés sur la fenêtre précédente, plus toutes les taxes applicables. Lorsque le produit est couvert par la garantie d'Apple, un contrat de service étendu ou la loi sur la protection du consommateur, les modalités ou la loi en vigueur s'appliquent. Les résidents du Québec sont régis par la législation sur la protection du consommateur de cette province.

2. Si une réparation est nécessaire en raison d'une défaillance de pièces ne faisant pas partie des composants originaux du produit, ou à cause d'un dommage causé par une utilisation abusive ou inadéquate, ou par une autre cause externe, Apple se réserve le droit de vous retourner le produit sans le réparer, et pourrait vous tenir responsable des frais de diagnostic engagés.

3. Si une réparation nécessite de la main-d'œuvre ou des pièces qui ne sont pas précisées sur l'écran précédent, Apple peut vous demander d'approuver un devis révisé. Si vous refusez qu'Apple révisé les frais estimés, Apple peut vous retourner votre produit et vous tenir responsable des frais de diagnostic engagés.

4. Apple peut utiliser des pièces ou des produits neufs ou comme neufs en termes de performance et de fiabilité. Apple conservera la propriété de la pièce remplacée ou du produit échangé, et la pièce de remplacement vous appartiendra. Les pièces remplacées sont généralement réparables et sont échangées ou réparées par Apple à leur valeur. Si la loi applicable exige qu'Apple vous retourne une pièce remplacée, vous vous engagez à payer à Apple les coûts supplémentaires liés à l'article de remplacement.

5. Apple garantit : (1) que les réparations seront réalisées avec compétence et dans les règles de l'art, et (2) que toutes les pièces utilisées dans le cadre de la réparation seront exemptes de vices, tant sur le plan du matériel que sur celui de l'exécution, et ce, pendant quatre-

vingt-dix (90) jours, à moins d'indication contraire de la part d'Apple. La garantie susmentionnée est une garantie limitée expresse et en cas de non-respect, Apple pourra soit (i) faire la réparation à nouveau, (ii) réparer ou remplacer la pièce, ou (iii) rembourser les frais de réparation. Pour déposer une réclamation en vertu de la garantie, vous devez retourner votre produit à vos frais à l'endroit où la réparation a été effectuée. CETTE GARANTIE ET CES RECOURS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, ET TOUS LES AUTRES RECOURS, QU'ILS SOIENT ORAUX OU ÉCRITS, EXPRÈS OU TACITES. APPLE EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE TACITE, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y RESTREINDRE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET GARANTIE DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ DES GARANTIES TACITES NE PEUVENT PAS ÊTRE EXCLUES, LA DURÉE DE TELLES GARANTIES SERA LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITER LA DURÉE D'UNE GARANTIE OU CONDITION TACITE, DE SORTE QUE LES RESTRICTIONS MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

6. (L'article qui suit ne s'applique pas aux clients du Québec) DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, APPLE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, INDIRECTS OU ACCESSOIRES RÉSULTANT DES SERVICES FOURNIS OU EN VERTU DE TOUTE AUTRE DOCTRINE JURIDIQUE, Y COMPRIS, SANS EN EXCLURE D'AUTRES, TOUTE PERTE DE REVENUS; TOUTE PERTE DE PROFITS RÉELS OU ANTICIPÉS (Y COMPRIS TOUTE PERTE DE PROFITS LIÉS À DES CONTRATS); TOUTE PERTE DE DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE; TOUTE PERTE D'ÉPARGNE PRÉVUE; TOUTE PERTE D'AFFAIRES; TOUTE PERTE D'OPPORTUNITÉS; TOUTE PERTE D'ACHALANDAGE; TOUTE PERTE DE RÉPUTATION; TOUTE PERTE, ALTÉRATION ET COMPROMISSION ET TOUT ENDOMMAGEMENT DE DONNÉES; OU TOUS FRAIS DE RÉCUPÉRATION, DE PROGRAMMATION OU DE RESTAURATION DE TOUT PROGRAMME OU DE TOUTE DONNÉE STOCKÉS OU UTILISÉS AVEC LE PRODUIT, ET TOUT DÉFAUT DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES STOCKÉES DANS LE PRODUIT. LES LIMITATIONS PRÉALABLEMENT ÉNONCÉES NE S'APPLIQUENT PAS À DES RÉCLAMATIONS EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURES CORPORELLES. EN PARTICULIER, APPLE NE GARANTIT PAS QU'ELLE POURRA (i) RÉPARER OU REMPLACER LE PRODUIT SANS RISQUER DE PERDRE OU D'ENDOMMAGER LES LOGICIELS OU LES DONNÉES; ET ii) PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES. SI UN PRODUIT EST ENDOMMAGÉ OU PERDU ALORS QU'IL EST EN LA POSSESSION D'APPLE, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE SE LIMITERA AUX COÛTS DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DU PRODUIT EN CAUSE. AUTREMENT, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE POUR TOUT DOMMAGE NE DEVRA EN AUCUN CAS EXCÉDER LE PAIEMENT REÇU PAR APPLE POUR LA

PRESTATION DU SERVICE DE RÉPARATION CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES MODALITÉS. LES RECOURS STIPULÉS DANS LA PRÉSENTE ENTENTE CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS EN CAS DE VIOLATION PAR APPLE DES PRÉSENTES MODALITÉS. CERTAINS ÉTATS (PAYS ET PROVINCES) N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES INDIRECTS OU INCIDENTS, DE SORTE QUE LES RESTRICTIONS MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

7. Si vous n'avez pas réclamé votre produit et payé la totalité des frais dus dans les soixante (60) jours après avoir été informé par Apple que celui-ci était réparé, Apple considérera votre produit comme abandonné et pourra disposer de votre produit conformément aux dispositions légales applicables.

8. Si le service de réparation nécessite un transfert d'information ou l'installation d'un logiciel, vous déclarez que vous avez le droit de copier l'information et acceptez les modalités de la licence d'utilisation du logiciel, et vous autorisez Apple à transférer l'information et à accepter ces modalités en votre nom dans le cadre de la prestation du service de réparation.

9. Les présentes modalités sont régies par les lois de la juridiction où vous recevez la prestation du service de réparation. Au cas où une disposition des présentes modalités serait jugée illégale ou inapplicable, elle cessera de faire partie des modalités, et les dispositions restantes demeureront en vigueur comme si cette disposition n'en avait jamais fait partie.

10. (L'article qui suit ne s'applique pas aux clients du Québec) Ces modalités sont les seules à régir la réparation de votre produit par Apple.

11. Vous acceptez et comprenez qu'il est nécessaire qu'Apple recueille, traite et utilise vos renseignements personnels afin de remplir ses obligations de service découlant des présentes modalités. Apple protégera vos renseignements personnels conformément à la Politique de confidentialité d'Apple affichée à l'adresse suivante :

www.apple.com/ca/fr/privacy.